

FONDS DE DOTATION COALITION PLUS

14, rue Scandicci
93500 PANTIN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31 décembre 2024



FONDS DE DOTATION COALITION PLUS

14, rue Scandicci
93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux membres

I. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Coalition Plus relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve pour désaccord

Le fonds de dotation a comptabilisé le reversement d'une subvention de 400 000 € à l'association Coalition Plus.

Ce reversement est supérieur aux dons collectés sur l'exercice et au solde de dotation consommable rapportée au résultat de l'exercice, pour un montant de 199 339 € entraînant ainsi une perte comptable du même montant et des fonds propres négatifs équivalents.

Ainsi, sans la constatation de ce reversement de subvention trop élevé, le résultat du fonds de dotation serait augmenté de 199 339 € et serait présenté à l'équilibre. Les fonds associatifs seraient également à l'équilibre

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note I-2° en page 8 de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note VI « Compte d'emploi des ressources d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation Coalition Plus.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotations Coalition Plus ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 11 Juin 2025



P/ DEIXIS,
Jean-Luc BEY
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	153		153	153
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	153		153	153
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				384 723
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	216 815		216 815	106 242
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	216 815		216 815	490 965
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	216 968		216 968	491 118

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(199 339)	
Situation nette (sous total)	(184 339)	15 000
Fonds propres consommables	(15 000)	(5 742)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	(199 339)	9 258
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	70 277	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 030	481 859
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	416 307	481 859
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	216 968	491 118

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	9 258	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	218 394	248 833
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	227 652	248 833
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	26 995	64 092
Aides financières	400 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		184 743
TOTAL II	426 995	248 834
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(199 342)	(1)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	3	1
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3	1

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(199 339)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	227 656	248 834
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	426 995	248 834
EXCEDENT OU DEFICIT	(199 339)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018)

Les états financiers au 31 décembre 2024 du Fonds de dotation Coalition PLUS ont vocation à refléter les activités et le patrimoine de l'association selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général,
- au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC N°2022-04 du 27 juillet 2022 ;
- au règlement ANC 2014-03 du 5 juin modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC N°2018-07 et le règlement ANC N°2020-05 du 24 juillet 2020 ;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le fonds de dotation Coalition Plus créé le 14/11/2017 a pour objet de recevoir et gérer en France et à l'étranger les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titres gratuit et irrévocable en vue de financer et soutenir par tous moyens, le développement des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques de l'exercice

1° Investissement dans la collecte de rue

En tant que mandataire de Coalition Plus - (C+), le Fonds de Dotation Coalition Plus est engagé depuis 2017 dans un programme d'investissement en collecte de rue, en vue de constituer un fichier de donateurs réguliers visant à financer des activités de lutte contre le VIH/sida.

En 2024, 3 K€ ont été investis dans le développement de la base des donateurs réguliers pour la France. La charge de la collecte doit être constatée sur l'exercice en cours, il n'est ainsi pas possible de l'amortir en la répartissant sur plusieurs exercices.

Les sommes collectées sont intégralement versées au fonds de dotation, en amont des éditions des reçus fiscaux. Les dons issus de la collecte de rue, pour 218 394 €, représentent 100% des ressources en 2024.

2° Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation est assurée par le soutien financier de l'association Coalition Plus.

3° Faits postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice à signaler ayant un impact sur les comptes du fonds de dotation Coalition Plus.

II – Principes, règles et méthodes comptables

1°) Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels du fonds de dotation Coalition Plus sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.
L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

2°) Immobilisations incorporelles et corporelles

Aucune immobilisation incorporelle ou corporelle n'est enregistrée à ce jour dans les comptes.

3°) Immobilisations financières

Aucune immobilisation financière n'est enregistrée à ce jour dans les comptes.

4°) Stocks

Aucun stock n'est à comptabiliser au bilan.

5°) Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(cf. Tableau des créances et dettes p.11 et p.12)

7°) Apports reçus et versés

Conformément au décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, un montant de 15 000 EUR (quinze mille euros) a été apporté en dotation initiale à la constitution du fonds par Coalition Plus, enregistrés en fonds associatifs.

III– Informations complémentaires**1°) Etats des échéances des créances et dettes**

(cf. Tableau des créances et dettes p.11 et p.12)

2°) Produits à recevoir (PAR) et charges à payer

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de produit à recevoir.

3°) Factures non parvenues (FNP)

Au 31 décembre 2024 les factures non parvenues s'élèvent à 4 742 € :

- Facture non parvenue des honoraires de Deixis pour un montant de 4 742 €

4°) Produits constatés d'avance (PCA)

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de produit constaté d'avance.

5°) Charges constatées d'avance (CCA)

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de charge constatée d'avance.

IV – Tableau de mouvement des fonds associatifs

Variations des fonds propres	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice				(199 339)	(199 339)
Situation nette	15 000				(184 339)
Fonds propres consommables	(5 741)			(9 259)	(15 000)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	9 259			(208 598)	(199 339)

V - Etat des dettes et créances

ETAT DES CREANCES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts Coalition PLUS Suisse et Belgique	0	0	0
Prêts Groupe Sida Genève	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
	0	0	0
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Fournisseurs avances et acomptes	0	0	0
Fournisseurs membres	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Subventions à recevoir (agences publiques nationales)	0	0	0
Subvention à recevoir (agences internationales)	0	0	0
Subvention à recevoir (organisations privées)	0	0	0
Groupe et associés	0	0	0
Débiteurs/Créditeurs divers			0
Autres créances (dont écarts de conversion actif)	0	0	0
	0	0	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	0
Total général	0	0	0

ETAT DES DETTES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	0	0	0	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	341 288	224 741	116 547	
FNP Factures non parvenues	4 742	4 742	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	0	0	0	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	
Groupe et associés	70 227	23 426	46 851	
Autres dettes	0	0	0	
Dette représentat. de titres empruntés	0	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	0	
Total général	416 257	252 909	163 398	

VI – Les emplois et ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenues d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

Le règlement ANC n°2018-06 a fixé de nouvelles règles d'élaboration, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le règlement dispose que les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la Loi n°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et par destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la Loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

EMPLOIS (en euros)	réalisé 2024 - compte de résultat (1)	affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées en 2023 (3)	RESSOURCES (en euros)	réalisé 2024 - compte de résultat (2)	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2023 (4)
1. Missions sociales	400 000		1. Ressources collectées auprès du public	218 394	248 833
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	218 394	248 833
VIE ASSOCIATIVE			Dons manuels affectés		
COMMUNICATION			Legs et autres libéralités non affectés		
PARTENARIAT			Legs et autres libéralités affectés		
PLAIDOYER					
RECHERCHE			1.2 Autres produits liés à l'appel à générosité du public		
RESEAUX					
CAPITALISATION					
* Versements à d'autres organismes agissant en France					
COALITION PLUS	400 000				
1.2 Réalisées à l'étranger			2. Autres fonds privés		
VIE ASSOCIATIVE			3. Subventions et autres concours publics		
COMMUNICATION			4. Autres produits		
PARTENARIAT					
PLAIDOYER					
RECHERCHE					
RESEAUX					
CAPITALISATION					
AUTRES					
2. Frais de recherche de fonds	2 781	10 987	I - Total ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	218 394	248 833
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 781	10 987	II - Reprise des provisions		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			III - Report ressources affectées non utilisées exercices antérieurs		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions			IV - Variation fonds dédiés collectés auprès du public (cf tableau des fonds dédiés)		
			IV - Insuffisance ressources exercice	208 598	
3. Frais de fonctionnement	24 211	53 103	VI - TOTAL GENERAL	426 992	248 833
I - Total emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	426 992	64 090			
II - Dotations aux provisions			VI - Total emplois financés par ressources collectées auprès du public	426 992	248 833
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées			Solde ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
IV - Excédent ressources exercice		184 743	Bénévolat		
V - TOTAL GENERAL	426 992	248 833	Prestations en nature		
V - Part acquisitions immos brutes exercice financées par ressources collectées auprès du public			Dons en nature		
VI - Neutralisation dotat* amortissements immos financées à compter de la première application du règlement par ressources collectées auprès du public			Total		
VII - Total emplois financés par ressources collectées auprès du public	426 992	248 833			

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois, d'une part, et l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, d'autre part.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	400 000				1 - Produits liés à la générosité du public	218 394	218 394	248 833	248 833
1.1 Réalisées en France					1.1 Coïncidence sans contrepartie		-		
*Actions réalisées par l'organisme									
PLAIDOYER					1.2 Dons, legs et mécénats				
VIE ASSOCIATIVE					- Dons manuels	218 394	218 394	248 833	248 833
COMMUNICATION					- Legs, donation et assurances vie				
RECHERCHE					- Mécénats				
REFACTURATIONS									
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX					1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
PARTENARIAT									
CAPITALISATION									
					2-Produits non liés à la générosité du public	-		-	
* Versements à d'autres organismes agissant en France					2.1 Coïncidences avec contrepartie				
COALITION	400 000				2.2 Parrainage des entreprises				
1.2 Réalisées à l'étranger					2.3 Contributions financières sans contrepartie				
PLAIDOYER									
VIE ASSOCIATIVE					2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
COMMUNICATION									
RECHERCHE					3 - Subventions et autres concours publics				
REFACTURATIONS									
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX					3 - Reprises sur provisions et dépréciations				
PARTENARIAT									
CAPITALISATION					4 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs		-		
2 - Frais de recherche de fonds	2 781	2 781	10 987	10 987					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 781	2 781	10 987	10 987					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0 d'autres ressources	-	-	-					
3 - Frais de fonctionnement	24 211	24 211	53 103	53 103					
4 - Dotations aux provisions et dépréciations									
5 - Impôt sur les sociétés		-	-	-					
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			-						
TOTAL DES CHARGES	426 992	26 992	64 090	64 090	TOTAL DES PRODUITS	218 394	218 394	248 833	248 833
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			184 743		2 - Reprises sur provisions et dépréciations	208 598			
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice					3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
Excédent de la générosité du public de l'exercice					Déficit de la générosité du public de l'exercice				
TOTAL	426 992	26 992	248 833	64 090	TOTAL	426 992	218 394	248 833	248 833

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1- Contributions volontaires aux missions sociales	-	-	-	-	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	-	-	-	-
Réalisées en France		-	-	-	Bénévolat			-	-
Réalisée à l'étranger					Prestations en nature		-	-	-
					Dons en nature				
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					2- Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3- Contributions volontaires au fonctionnement					3- Concours publics en nature	-	-	-	-
					Prestations en nature				
					Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-	TOTAL	-	-	-	-

1°) Présentation des ressources collectées auprès du public

Les ressources présentées dans le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public regroupent les comptes comptables suivants (K€) :

Compte comptable	Libellé	2023	2024	variation (€)	variation (%)
75430000	Dons virements permanents	248 833	218 394	-30 439	-12%
Total ressources collectées auprès du public		248 833	218 394	-30 439	-12%

2°) Présentation des emplois

L'intégralité des emplois concernent l'investissement dans la collecte de rue et des frais de fonctionnement liés à l'entretien de la base de données donateurs et la gestion du fonds de dotation.

3°) Présentation ressources provenant de l'étranger

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non -résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels : il convient de préciser que l'intégralité des ressources perçues par le fonds de dotation Coalition Plus est en provenance de France.

VII – Effectifs

Il n'y a pas de salariés sur le fonds de dotation.

VIII – Honoraires CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevées à 7.277 €.

IX – Contributions volontaires

Selon l'article 211-2 du Règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de leur caractère étant non significatif ; leur appréciation n'est pas essentielle à la compréhension de son activité.